

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

16 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 16 janvier à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian POUGET, Maire.
Conseillers présents : BARRE Fernand, CARLES Christian, LAPORTE Guy, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, PRADALIER Lydia, VANAUDENHOVE Benjamin, VIARGUES Marie-Amélie, VIDAL Marlène, VIELLE Sylvie.

Délibération n° 2018/001

Décision modificative budgétaire n° 33/2017

Monsieur le maire expose aux conseillers que les crédits ouverts au compte 6688 (exercice 2017) s'avèrent insuffisants.

Il propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022 : dépenses imprévues fonctionnement	150.00 €	
Total D 022 : dépenses imprévues fonctionnement	150.00 €	
D 6688 : autres charges financières		150.00 €
Total D 66 : Charges financières		150.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative budgétaire ci-dessus.

Délibération n° 2018/002

Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui a été adopté par cette dernière le 15 novembre 2017.

Ce rapport porte sur :

- Le transfert des charges induit par le transfert de la gestion des activités économiques,
- Le transfert des charges induit par la prise de compétence PLUI au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que ce rapport est soumis à l'approbation des communes,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la C.L.E.C.T. du 15 novembre 2017 joint en annexe,
- Autorise le maire à signer tous documents afférents.

Délibération n° 2018/003

Adoption du règlement intérieur de la salle socioculturelle

Monsieur le maire rappelle que la commune met à disposition des associations ou des particuliers la salle socioculturelle pour des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales, des réunions...

Suite aux travaux de réaménagement et mise en accessibilité de cette salle, la commission « salle socioculturelle » a rédigé un règlement intérieur fixant les conditions de location.

Ce règlement fera l'objet d'un affichage et sera diffusé aux utilisateurs de la salle.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur de la salle socioculturelle tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur de la salle socioculturelle.

Délibération n° 2018/004

Salle socioculturelle : revalorisation des tarifs de location

Suite aux travaux de réaménagement et mise en accessibilité de la salle socioculturelle, monsieur le maire propose une revalorisation des tarifs de location.

Type de location	Associations		Particuliers	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Salle seule	20 €	100 €	100 €	300 €
Salle + cuisine	20 €	200 €	200 €	300 €

Deux chèques de cautions seront demandés lors de la réservation :

Cautions	Associations	Particuliers
Dégradations	500 €	500 €
Ménage	100 €	100 €

Le conseil municipal, après délibération :

- Adopte les tarifs ci-dessus,
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la location de la salle,
- Précise que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2018.